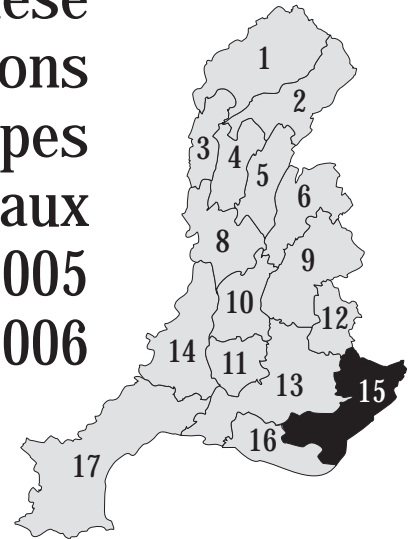


Côtiers est
et littoral

15

synthèse
des propositions
des groupes
de travail locaux
septembre 2005
janvier 2006



d o c u m e n t d e t r a v a i l
d e s c o m m i s s i o n s g é o g r a p h i q u e s
s e p t e m b r e o c t o b r e 2 0 0 6

INTRODUCTION

1 / PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

- ✓ **Eléments généraux**
- ✓ **Localisation des masses d'eau et des sous bassins**

2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondRE

- ✓ **Les principaux problèmes du territoire**
- ✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

3 / ELEMENTS DE SOCIO-ECONOMIE

- ✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**
- ✓ **Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état**

4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

Du travail des groupes locaux sur la DCE, à l'avant projet de SDAGE Rhône Méditerranée

Ainsi que cela a été annoncé lors des précédentes commissions géographiques, les réflexions engagées dans le cadre des groupes de travail locaux par bassin versant ou zone homogène sur le littoral méditerranéen se sont achevées en mars 2006.

Depuis, les travaux de synthèse pour la préparation de l'avant projet de SDAGE ont avancé. Ce nouveau SDAGE sera composé des orientations fondamentales pour la politique de gestion des eaux du bassin et de la liste des objectifs assignés aux masses d'eau. Il sera accompagné du programme de mesures contenant toutes les mesures pertinentes pour le bassin et des éléments opérationnels pour leur mise en œuvre.

Les synthèses territoriales, traduction du travail technique réalisé localement...

Miroirs grossissants du SDAGE, les synthèses par territoire apportent une restitution de la réflexion menée au sein de chaque bassin versant (ou zone homogène). Elles offrent une vision des objectifs attribués aux masses d'eau et permettent d'entrer dans la logique de construction du programme de mesures du bassin. Ces synthèses ne prétendent pas à l'exhaustivité mais se veulent être un croisement des travaux du niveau de bassin et du niveau local.

En effet, les éléments présentés résultent d'un rapprochement entre les propositions des groupes de travail locaux et les projets d'orientations fondamentales de façon à établir une liste consolidée des types de problèmes rencontrés et des familles de mesures :

- pour chaque bassin versant, les mesures proposées par le niveau local ont été traduites en grandes familles de mesures, elles même en lien avec les projets d'orientations fondamentales ;
- les propositions d'objectif d'état écologique pour chaque masse d'eau ont été exploitées et présentées sous forme de listes et de cartes, certains objectifs restant encore à déterminer, d'autres devant, peut être, être ajustés.

Ce travail a été complété par une première analyse des éléments de socio économie issus des réflexions des groupes d'experts locaux sur les usages.

.... et support de la suite des travaux sur la préparation du SDAGE

Le travail doit se poursuivre pour approfondir l'analyse de la faisabilité technique et économique des propositions d'objectifs, et assurer la meilleure combinaison des approches globales et locales, principe général retenu en Rhône - Méditerranée.

Ainsi, avec les commissions géographiques, les réflexions au sein des CLE et comités de rivière, de baie ou de nappe, les réunions spécifiques avec les représentants des usagers et des associations, s'engage une suite de réflexions et de discussions de nature plus politique pour lesquelles ces synthèses constitueront un support de réflexion privilégié.

Les acteurs consultés peuvent ainsi s'appuyer sur les différents éléments de ce document pour examiner les propositions d'objectifs, et le cas échéant faire des propositions d'ajustement ou de complément.

Toutes les contributions recueillies à l'issue de cette phase seront exploitées pour élaborer la version finalisée de l'avant projet de SDAGE qui doit être adoptée avant mi 2007 puis faire l'objet de deux consultations successives auprès du public et des institutions.

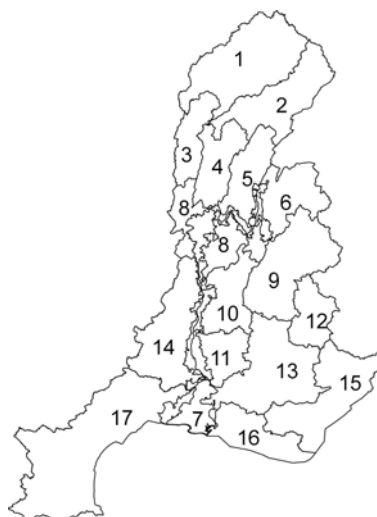
En ce qui concerne les synthèses par territoire, elles seront actualisées à mesure de l'avancement des réflexions. Sans que l'on puisse à cette date en décrire précisément l'organisation, elles alimenteront à terme le contenu des futurs documents qui succéderont aux annexes géographiques de l'état des lieux.

Tous les documents produits seront disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

✓ **Éléments généraux**

Le présent document de synthèse s'inscrit dans la suite des travaux de l'état des lieux, et plus particulièrement des annexes géographiques réalisées en 2005. Ainsi, il est proposé de se référer à ces documents pour tous les éléments de contexte généraux (enjeux du territoire, carte des pressions importantes, évaluation de l'état des milieux et des principales pressions, évaluation de la situation à l'horizon 2015...) - documents disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/> ou auprès des délégations de l'Agence de l'eau.

A noter aussi que de légers ajustements des limites géographiques de certains territoires et commissions géographiques ont été effectués pour améliorer leur cohérence et faciliter la concertation avec les acteurs. (cf. carte).



- 1 - Saône amont
- 2 - Doubs
- 3 - Bourgogne et affluents rive droite de la Saône
- 4 - Bresse, Dombes, Saône et affluents rive gauche
- 5 - Haut Rhône et vallée de l'Ain
- 6 - Alpes du nord
- 7 - Vallée du Rhône
- 8 - Zone d'activité de Lyon, bas Dauphiné
- 9 - Isère amont
- 10 - Isère aval et Drôme
- 11 - Rive gauche du Rhône aval
- 12 - Haute Durance
- 13 - Durance, Crau, Camargue
- 14 - Rive droite du Rhône aval
- 15 - Côtiers est et littoral
- 16 - Zone d'activité de Marseille, Toulon et littoral
- 17 - Côtiers ouest, lagunes et littoral

✓ **Localisation des masses d'eau et des sous bassins**

Deux cartes sont annexées à cette synthèse :

- L'une présente les **limites des masses d'eau superficielles** (quelques ajustements depuis l'état des lieux) ainsi que le découpage en "sous-bassins versants". **Les sous-bassins** représentent des unités hydrographiques cohérentes utilisées d'une part comme échelle de travail et, d'autre part, pour la présentation des résultats.
- La seconde carte est consacrée aux **masses d'eau souterraine et identifie leur code** et le cas échéant des secteurs. **Des secteurs** ont en effet été définis afin de préciser l'étendue des pressions qui s'exercent et affiner les actions à mettre en œuvre. Malgré ce choix du bassin pour rendre le diagnostic et le plan de gestion plus pertinents, la définition des objectifs d'état s'effectue à l'échelle de la masse d'eau conformément aux textes de transposition de la directive cadre sur l'eau.

En outre, ces cartes présentent les objectifs d'état écologique des masses d'eau détaillés au paragraphe 4 du document.

Liste des sous bassins du territoire

LP_15_01	Argens
LP_15_02	Cagne
LP_15_03	Esteron
LP_15_04	Gisclé et Côtiers Golfe St Tropez
LP_15_05	Haut Var et affluents
LP_15_06	La Basse vallée du Var
LP_15_10	Loup
LP_15_11	Paillons et Côtiers Est
LP_15_12	Roya Bévéra
LP_15_13	Siagne et affluents
LP_15_14	Brague
LP_15_89	Golfe de Saint Tropez
LP_15_90	Littoral des Maures
LP_15_91	Littoral de Fréjus
LP_15_92	Golfe des Lérins
LP_15_93	Baie des Anges
LP_15_94	Littoral Alpes-Maritimes - Frontière italienne

2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondRE

✓ Les principaux problèmes du territoire

En première étape de leur réflexion, les groupes de travail locaux ont identifié les problèmes importants pour l'atteinte des objectifs des masses d'eau dans chaque sous bassin versant.

Le tableau ci-après récapitule les problèmes majoritairement rencontrés sur le territoire.

IMPORTANCE DES PRINCIPAUX PROBLEMES SUR LE TERRITOIRE 15 - " COTIERS EST ET LITTORAL "

	Plus de 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 50 et 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 25 et 50% des sous bassins du territoire concernés par le problème

COURS D'EAU, PLANS D'EAU ET EAUX DE TRANSITION

Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvement notamment)

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux rejets domestiques

Risque d'inondation

Altérations de la morphologie des cours d'eau

Altération de la continuité biologique des milieux

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) liée aux activités industrielles principalement

Altérations des flux sédimentaires des cours d'eau et plans d'eau

Dégradation des milieux due à une sur-fréquentation ou une fréquentation non organisée

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) apportée par le réseau d'assainissement urbain

EAUX COTIERES

Diminution de la biodiversité résultant d'une prolifération des espèces exotiques invasives

Dégradation des milieux due à une sur-fréquentation ou une fréquentation non organisée

Diminution de la biodiversité résultant d'une destruction ou altération d'habitats naturels ou d'espèces

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) liée aux activités industrielles principalement

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) liée aux activités portuaires

Impacts liés à l'interconnexion des milieux et masses d'eau

Manque ou déficit de connaissance sur l'état des milieux, leur fonctionnement et les pressions polluantes

Altérations des flux sédimentaires côtiers et marins

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux rejets domestiques

✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

Seconde étape, les groupes de travail locaux ont proposé les mesures (actions)-clés pour traiter chacun des problèmes du sous bassin (tous milieux confondus : cours d'eau, plans d'eau, eaux de transition, eaux côtières et eaux souterraines). Dans le double objectif de disposer d'une liste synthétique et d'assurer un recoupement de ces travaux avec ceux relatifs aux orientations fondamentales, les mesures proposées par le niveau local ont été regroupées dans les **familles de mesures de chaque projet d'orientation fondamentale**.

Les tableaux initiaux élaborés par les groupes locaux (intitulés des problèmes et des mesures plus précis) ayant servi à réaliser cette synthèse sont disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

Guide de lecture du tableau

Pour chaque problème d'un sous bassin, les mesures proposées au niveau local ont été rattachées à une famille de mesures appartenant à une sous orientation fondamentale. Le lien avec le projet d'orientation fondamentale est rappelé dans la dernière colonne du tableau des mesures, avec les codes suivants :

CODE REPORTE DANS LE TABLEAU	LIBELLE DU PROJET D'ORIENTATION FONDAMENTALE
1	Développer, renforcer et pérenniser les politiques de gestion locale et concertée
2	Intégrer gestion de l'eau et aménagement du territoire
3	Restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau pour garantir la fonctionnalité des milieux et assurer la pérennité de certains usages
4	Préserver les milieux aquatiques, conforter l'hydroélectricité et définir les conditions de sa contribution aux objectifs des textes sur l'énergie
5	Agir sur la morphologie, le déclioisonnement et l'hydrologie des milieux aquatiques pour contribuer efficacement et durablement à l'atteinte des objectifs du SDAGE
6	Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau
7	Lutter contre les toxiques : dépasser la complexité de la problématique et engager des actions
8	Lutter contre les pesticides : vers des changements conséquents dans les pratiques actuelles
9	Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé publique
10	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions classiques d'origine domestique et industrielle
zh	Prendre en compte, préserver, restaurer, reconquérir les zones humides et préserver la biodiversité

Par ailleurs, l'analyse des mesures proposées par les groupes locaux a conduit à l'identification de nouvelles familles de mesures. Celles-ci ont été rajoutées à celles proposées dans les projets d'orientations fondamentales ou ont été rassemblées dans les catégories suivantes :

8bis : Lutter contre l'azote et le phosphore d'origine agricole

ap : Autres pollutions

strat : Eléments de stratégie générale

Ces éléments ont vocation à alimenter la suite des travaux sur le SDAGE et le programme de mesures.

DEGRADATIONS PHYSIQUES - suite

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Argens	Cagne	Esteron	Giscle et Côtiers Golfe St Tropez	Haut Var et affluents	La Basse vallée du Var	Loup	Paillons et Côtiers Est	Roya Bévéra	Siagne et affluents	Brague	Golfe de St Tropez	Littoral des Maures	Littoral de Fréjus	Golfe des Lérins	Baie des Anges	Littoral Alpes-Maritimes -	lien projet d'orientation fondamentale		
Altérations des flux sédimentaires des cours d'eau et plans d'eau	Engager en priorité des démarches de préservation sur les milieux qui présentent actuellement un bon fonctionnement	Assurer le bon fonctionnement en mobilisant les outils de planification et réglementaires disponibles (classement en rivière réservé, grands migrateurs, inscription en tant que zone naturelle, actions réglementaires au titre de la police des eaux ou de la protection des milieux,)					X														5	
	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Poursuivre et renforcer l'approche globale de l'évolution des lits et de la gestion des flux solides (sables, graviers, limons) à l'échelle des bassins versants						X				X							X	X		5
Perturbations liées aux aménagements hydroélectriques	Engager des actions de gestion concertée en s'appuyant sur des connaissances fines du fonctionnement des ouvrages et de leurs impacts sur les milieux aquatiques	Engager des actions de gestion concertée en s'appuyant sur des connaissances fines du fonctionnement des ouvrages et de leurs impacts sur les milieux aquatiques									X											4
	Améliorer la gestion des ouvrages et chaînes d'ouvrages existants	Définir des régimes de débits réservés favorables au bon fonctionnement durables des milieux aquatiques									X											4
		Restaurer la continuité biologique					X															
Altérations des flux sédimentaires côtiers et marins	Disposer d'éléments objectifs pour faire partager l'intérêt technique, social et économique des stratégies de préservation et restauration physique	Consolider l'évaluation de la qualité physique des milieux aquatiques et de leur fonctionnement															X	X				5
Altérations de la morphologie des eaux côtières	Disposer d'éléments objectifs pour faire partager l'intérêt technique, social et économique des stratégies de préservation et restauration physique	Consolider l'évaluation de la qualité physique des milieux aquatiques et de leur fonctionnement																		X		5

POLLUTION PAR LES NITRATES, PHOSPHATES, MATIERES EN SUSPENSION

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Argens	Cagne	Esteron	Giscle et Côtiers Golfe St Tropez	Haut Var et affluents	La Basse vallée du Var	Loup	Pailons et Côtiers Est	Roya Bévéra	Siagne et affluents	Brague	Golfe de St Tropez	Littoral des Maures	Littoral de Fréjus	Golfe des Lérins	Bate des Anges	Littoral Alpes-Maritimes -	lien projet d'orientation fondamentale	
Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux rejets domestiques	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)						X												9	
	Elaborer et mettre en œuvre les schémas directeurs d'assainissement	Elaborer et mettre en œuvre les schémas directeurs d'assainissement (collectifs et non collectif)	X					X			X		X					X		10	
	Donner la priorité à la collecte et au traitement effectif des rejets relevant de l'assainissement collectif	Améliorer la qualité des réseaux existants et réaliser les extensions et raccordements prévus par les schémas directeurs			X	X					X	X		X							10
		Fiabiliser le fonctionnement et la gestion des installations de traitement		X	X	X	X	X			X	X	X	X							10
	Adapter les stratégies générales d'assainissement et de traitement aux spécificités des bassins versants	Développer de façon maîtrisée et réfléchie l'assainissement autonome en zone d'habitation diffuse en fonction de son impact sur le milieu		X		X					X	X		X							10
		Promouvoir la mise en place de systèmes d'épuration ou de filières de traitement adaptés aux contextes économiques et culturels locaux (ex : lagunage et filtres plantés pour les petites collectivités, stations à fonctionnement modulable pour les zones avec des pics de population saisonnières ...)		X	X	X	X	X				X		X							10
		Dans les zones sensibles à l'eutrophisation, agir sur toutes les sources d'apport d'N et P (prise en compte des apports d'élevages dans les schémas d'assainissement des bassins ruraux, systèmes d'assainissement urbain avec traitement spécifique, réduction à la source auprès des consommateurs) / délimitation des zones sensibles			X																
	Limiter l'impact des rejets en prenant en compte le milieu récepteur	Prendre en compte la capacité de réception du milieu naturel dans la conception des schémas de dépollution (choix du système de traitement, fixation du niveau des contraintes de rejet, traitement tertiaire, zones tampons ...)		X							X										10
		S'intéresser au bon positionnement du ou des points de rejet à l'aval des stations							X												10
		Préserver et favoriser les capacités d'auto-épuration ou de dilution du milieu récepteur										X									10
Contribuer à une meilleure application de la réglementation	Renforcer l'application de la réglementation (renforcer les moyens de la police de l'eau, stipuler l'obligation de mise en conformité ERU dans le SDAGE, porter à connaissance vis à vis des services de l'Etat...)										X						X			strat	

AUTRES POLLUTIONS

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Argens	Cagne	Esteron	Giscle et Côtiers Golfe St Tropez	Haut Var et affluents	La Basse vallée du Var	Loup	Paillons et Côtiers Est	Roya Bévéra	Siagne et affluents	Brague	Golfe de St Tropez	Littoral des Maures	Littoral de Fréjus	Golfe des Lérins	Baie des Anges	Littoral Alpes-Maritimes -	lien projet d'orientation fondamentale	
pollution apportées par les effluents des caves vinicoles	Maîtriser l'impact des effluents vinicoles	Maîtriser l'impact des effluents vinicoles des caves particulières ou coopératives (mise en place de dispositif de traitement, raccordement au réseau domestique, ...)	X			X															ap
pollutions accidentelles	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires et des interventions financières	Prévenir les pollutions accidentelles															X				7
pollution liée aux activités aquacoles et conchylicoles	Maîtriser l'impact de l'aquaculture et de la conchiculture sur le milieu récepteur	Pratiquer une exploitation respectueuse du milieu (assainissement des mas conchylicoles, restructuration des tables, traitement des piscicultures ...)															X				ap
Manque de connaissance sur l'état des milieux, leur fonctionnement	Améliorer la connaissance	Acquérir des connaissances sur l'état et le fonctionnement des milieux, les pressions et sources de pollution, leurs impacts sur les milieux	X														X		X		ap

INONDATIONS

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Argens	Cagne	Esteron	Gisclé et Côtiers Golfe St Tropez	Haut Var et affluents	La Basse vallée du Var	Loup	Pailhons et Côtiers Est	Roya Bévéra	Siagne et affluents	Brague	Golfe de St Tropez	Littoral des Maures	Littoral de Fréjus	Golfe des Lérins	Baie des Angès	Littoral Alpes- Maritimes -	lien projet d'orientation fondamentale		
Risque d'inondation	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Poursuivre et renforcer l'approche globale de l'évolution des lits et de la gestion des flux solides (sables, graviers, limons) à l'échelle des bassins versants						X													5	
		Développer et mettre en œuvre la restauration morphologique des cours d'eau (restauration des espaces de bon fonctionnement, ripisylve...)											X									5
	Réduire l'aléa (c'est-à-dire le phénomène de crue) et améliorer la protection des biens et des personnes	Entretien le lit des cours d'eau, en tenant compte de ses caractéristiques naturelles											X									6
		Préserver, voire recréer les zones d'expansion de crues	X	X										X								6
		Améliorer la gestion des ouvrages de protection		X										X								6
		Limiter les aménagements publics de lutte contre les inondations à la protection immédiate des zones à forte densité humaine ou économique et d'un patrimoine reconnu									X											
	Réduire la vulnérabilité	Maîtriser l'urbanisation en zone inondable : poursuivre le développement des PPRI et s'assurer du respect de l'objectif de non aggravation du risque dans les documents d'urbanisme				X														X		6
	Savoir mieux vivre avec le risque	Développer la connaissance du risque											X									6
Améliorer la gestion de crise												X									6	

AUTRES MESURES LIEES A DES DIRECTIVES EUROPEENNES PORTANT SUR LA PROTECTION DES EAUX ET DES ESPECES

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Argens	Cagne	Estéron	Giscle et Côtiers Golfe St Tropez	Haut Var et affluents	La Basse vallée du Var	Loup	Paillons et Côtiers Est	Roya Bévéra	Siagne et affluents	Brague	Golfe de St Tropez	Littoral des Maures	Littoral de Fréjus	Golfe des Lérins	Bate des Anges	Littoral Alpes- Maritimes -	lien projet d'orientation fondamentale		
Natura 2000	Poursuivre les progrès en termes de connaissance des ressources et des prélèvements	Déterminer les conditions et niveaux de prélèvements compatibles avec la préservation des milieux (sur les cours d'eau : définition de débits biologiques minimum aux points nodaux, sur les nappes : ZRE, définition de volumes et/ou débits maximum d'exploitation, niveaux de crise, zones de sauvegarde AEP, ...)		X																	3	
	Disposer d'éléments objectifs pour faire partager l'intérêt technique, social et économique des stratégies de préservation et restauration physique	Consolider l'évaluation de la qualité physique des milieux aquatiques et de leur fonctionnement										X									5	
	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Développer et mettre en œuvre la restauration morphologique des cours d'eau (restauration des espaces de bon fonctionnement)											X									5
	Préserver l'existant et reconquérir les zones dégradées, les milieux remarquables...	Engager en priorité et à très court terme des actions de préservation sur les milieux les plus fragilisés		X					X	X			X		X	X		X	X			zh
	Améliorer la connaissance et protéger les espèces	Acquérir des connaissances sur les peuplements piscicoles et les autres espèces liées aux milieux aquatiques pour contribuer à leur protection			X								X									zh
	Limiter la dégradation des milieux liée à la fréquentation	Organiser (et si besoin limiter) les usages par la connaissance de l'impact des usages, l'organisation des activités, l'aménagement raisonné des sites..			X																	zh

OUTILS DE GESTION - STRATEGIE - ENJEUX

Gestion Stratégie Enjeux	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Argens	Cagne	Esteron	Giscle et Côtiers Golfe St Tropez	Haut Var et affluents	La Basse vallée du Var	Loup	Paillons et Côtiers Est	Roya Bévéra	Siagne et affluents	Brague	Golfe de St Tropez	Littoral des Maures	Littoral de Fréjus	Golfe des Lérins	Baie des Angès	Littoral Alpes- Maritimes -	lien projet d'orientation fondamentale
Intégrer eau et aménagement du territoire	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	S'appuyer sur les relais locaux existants (type CREN, PNR, ...) pour assurer la gestion et préserver les secteurs en bon état																X		1
	Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire	Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire												X	X	X				2
	Engager des actions opérationnelles pour mieux intégrer eau et aménagement du territoire	Développer des outils concrets pour mieux intégrer les enjeux liés à l'eau dans les politiques d'aménagement (notamment actions de maîtrise foncière ...)		X			X		X				X					X		2
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)						X				X								9
Prendre en compte les impacts liés à l'interconnexion des milieux	Assurer la cohérence entre les mesures de gestion des milieux interconnectés	Assurer la cohérence entre les mesures de gestion des milieux interconnectés (impact des affluents, impact des masses d'eaux artificielles, liens entre les milieux superficiels et souterrains)												X			X	X		strat
Développer, renforcer ou s'appuyer sur la gestion locale	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	Inciter à la création de démarches de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux	X	X		X		X				X		X	X	X	X	X	X	1
		S'appuyer sur les relais locaux existants (type CREN, PNR, ...) pour assurer la gestion et préserver les secteurs en bon état			X										X					1
	Renforcer l'efficacité des procédures existantes pour les adapter encore plus aux contextes locaux	Améliorer le suivi de l'exécution des procédures et de la cohérence des actions engagées (bilan à mi- parcours, tableaux de bord, réunions régulières des CLE et Comités de rivière même après approbation des SAGE et contrats, ...)															X			1
	Donner aux structures des moyens à la hauteur des ambitions	Développer et pérenniser les ressources financières nécessaires au bon fonctionnement des structures							X								X			1

3 / ELEMENTS DE SOCIO-ECONOMIE

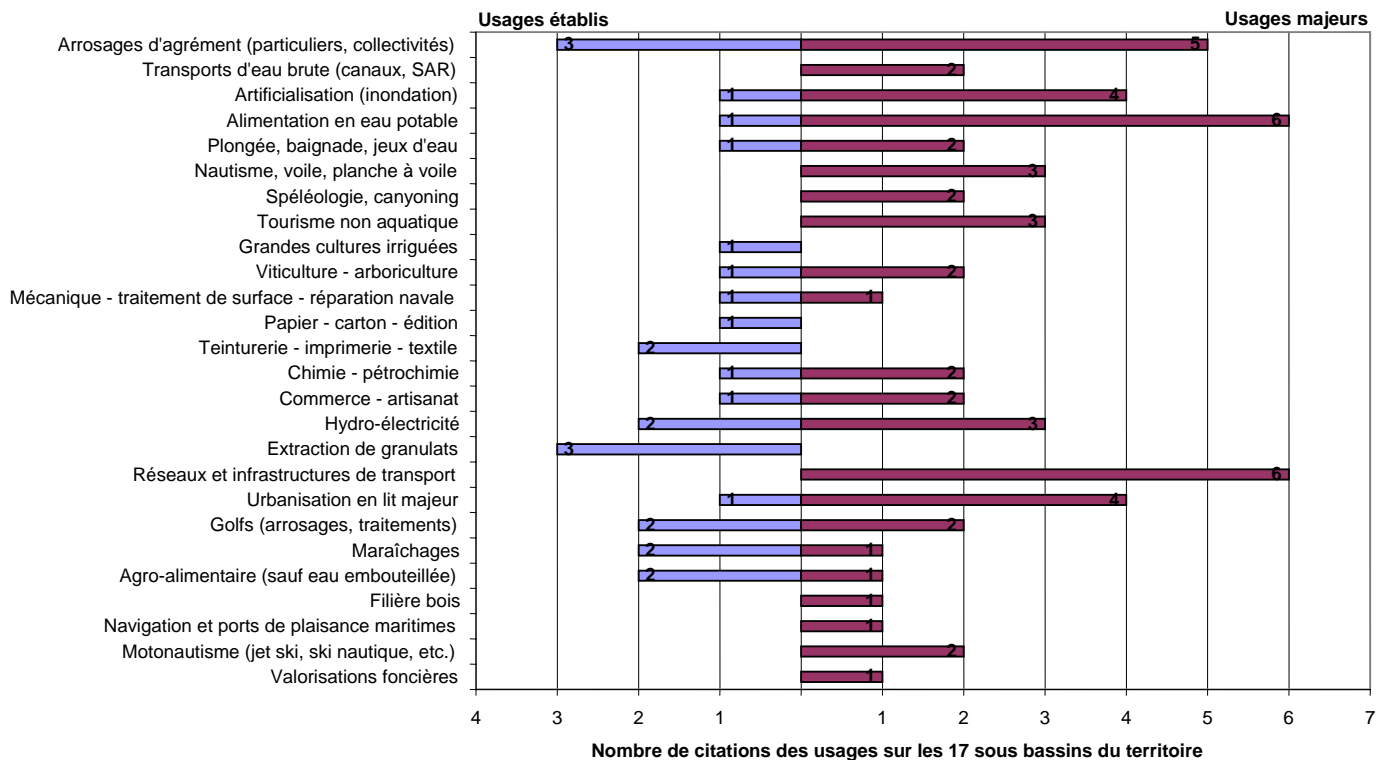
Le recueil d'éléments de socio économie et l'exploitation de données disponibles provenant de différents niveaux d'expertise est encore en cours. Cependant, certains éléments recueillis lors des réunions locales peuvent être présentés.

Un travail a porté notamment sur les usages concernés par les mesures nécessaires à l'amélioration de l'état des milieux ou favorisés par le bon état et sur la faisabilité des actions, apportant ainsi un premier éclairage sur la faisabilité technique et économique telle qu'elle a pu être appréciée par les acteurs locaux.

- ✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**

Rappel : un usage est considéré comme "majeur" s'il est très bien implanté sur le territoire, d'un point de vue économique ou social. Il est considéré comme "établi" s'il est suffisamment implanté (en quantité, en temps, en qualité, culturellement ou traditionnellement) ou impactant (présence de canons à neige, d'autoroutes, de golfs, etc.) mais qu'il ne peut en revanche être considéré comme un usage majeur.

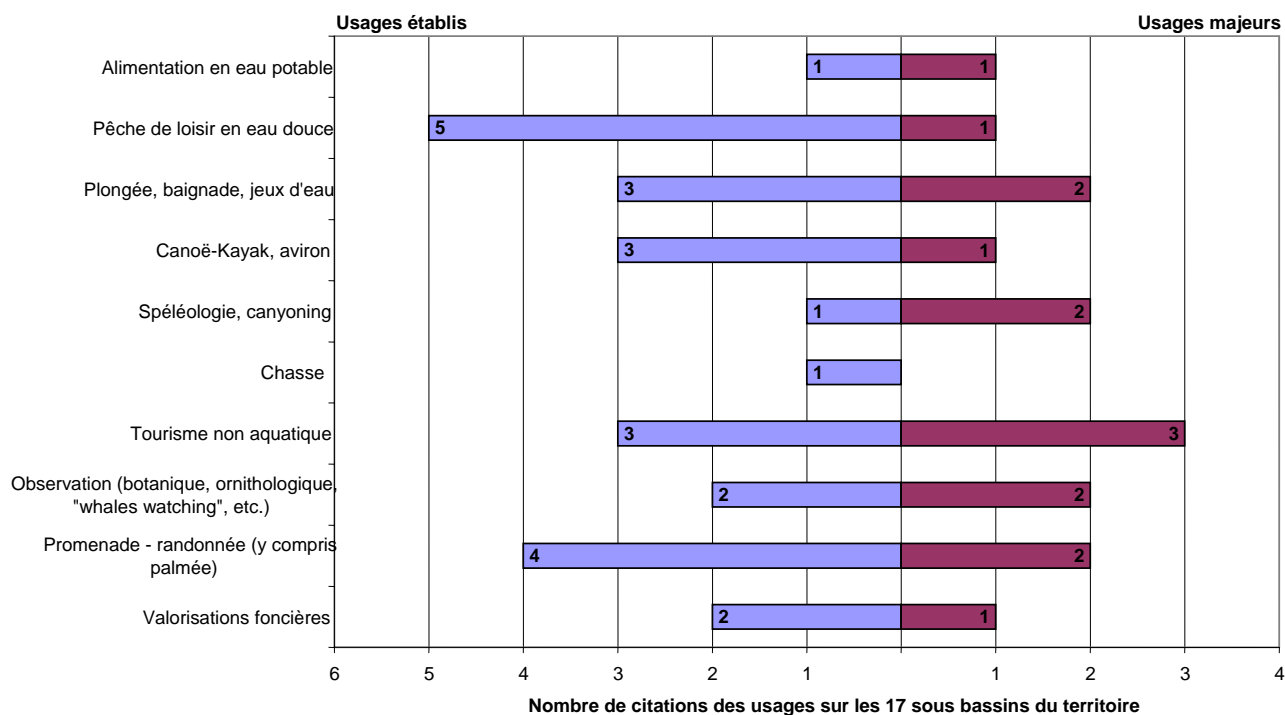
USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS CONCERNES PAR LES MESURES A METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE LE BON ETAT SUR LE TERRITOIRE 15 - COTIERS EST ET LITTORAL



Ainsi, sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état, viennent notamment en tête l'arrosage d'agrément, l'alimentation en eau potable, et les réseaux et infrastructures de transport.

✓ Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état

USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS FAVORISES PAR L'ATTEINTE DU BON ETAT SUR LE TERRITOIRE 15 - COTIERS EST ET LITTORAL



Sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs favorisés par l'atteinte du bon état, viennent notamment en tête la pêche de loisir en eau douce, la promenade- randonnée et le tourisme non aquatique.

Les fonctionnalités des milieux sont également largement favorisées par l'atteinte du bon état. Ainsi, pour tous les bassins versants du territoire, la **richesse biologique** (biodiversité) sera favorisée par l'atteinte du bon état. De plus l'atteinte du bon état favorisera la **ressource en eau locale** et les **capacités d'auto-épuration du milieu** (fonctionnalités citées pour plus de 50% des bassins versants du territoire) ainsi que la gestion sédimentaire et l'amortissement des crues (dans 20% des bassins).

La directive cadre sur l'eau demande de fixer un objectif d'état pour chacune des masses d'eau identifiées.

Pour les masses d'eau superficielles, le bon état au sens de la directive cadre sera obtenu lorsque seront atteints à la fois le bon état écologique et le bon état chimique :

- l'état écologique est qualifié au travers d'éléments de qualité biologique (flore aquatique, faune benthique, ichtyofaune), mais également de qualité physico-chimique et hydromorphologique soutenant la biologie, c'est à dire respectant des niveaux de qualité permettant un bon équilibre de l'écosystème ;
- l'état chimique est atteint lorsqu'un certain nombre de normes de qualité environnementales (liste établie au niveau européen) est respecté.

Il convient de rappeler que pour les **masses d'eau fortement modifiées**, les conditions de référence biologiques tiendront compte de la part irréductible de ces modifications physiques, le nouveau référentiel étant alors appelé "potentiel écologique maximum (PEM)". L'objectif de ces masses d'eau pour 2015 est alors le bon potentiel écologique (au lieu du bon état écologique), les exigences sur l'état chimique restant cependant inchangées.

Des dérogations sont possibles : des objectifs moins ambitieux que celui du "bon état 2015", que ce soit en terme **de délai** (report des objectifs en 2021, 2027) ou en terme **de niveau d'objectifs**, peuvent être admis à condition d'être justifiés (par des raisons d'ordre économique ; du fait de conditions naturelles ou techniques particulières).

Pour le moment, les premiers travaux ont porté sur **l'état écologique**.

- L'objectif à atteindre (bon état ou bon potentiel) est identifié dans la colonne "objectif d'état écologique" de chaque tableau, des travaux complémentaires ayant été conduits pour affiner le diagnostic sur les masses d'eau fortement modifiées.
- Les dérogations qu'il serait nécessaire de demander en terme de délai ou de niveau d'objectif ont été identifiées (l'échéance de 2021 ou 2027 restant à préciser ultérieurement pour les reports de délai) et apparaissent dans la colonne "dérogation".
- Les colonnes "objectif global et objectif d'état chimique" seront complétées ultérieurement.

Pour les eaux souterraines, l'objectif présenté est l'objectif global de la masse d'eau. Une masse d'eau souterraine étant considérée dégradée si elle l'est pour plus de 20% de sa superficie ; des secteurs ont été identifiés sur certaines masses d'eau pour permettre d'apporter des précisions supplémentaires.

La lecture des tableaux et des cartes fait apparaître des objectifs pouvant être atteints pour 2015, d'autres qui ne pourront l'être qu'à une échéance ultérieure et des interrogations sur certaines masses d'eau pour lesquelles aucun objectif n'a pu être proposé.

PRESENTATION DES OBJECTIFS DES MASSES D'EAU POUR CHAQUE SOUS BASSIN VERSANT DU TERRITOIRE ET POUR LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Sous bassin versant : Argens (LP_15_01)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
105	L'Endre	naturelle			bon état	non	
106	La Nartuby	naturelle			bon état	non	incertitude en période d'étiage
107	L'Aille	naturelle			bon état	non	fonction du régime hydrologique - QI 13
108	L'Argens du Caramy à la confluence avec la Nartuby	naturelle			bon état	non	Incertitude sur le bon état en période d'étiage
109	La Bresque	naturelle			bon état	non	
110	L'Argens de sa source au Caramy, l'Eau Salée incluse, l'aval du Caramy inclus	naturelle			bon état	non	Incertitude sur le bon état en période d'étiage
111	Le Caramy	naturelle			bon état	non	
2033	L'Argens de la Nartuby à la mer	naturelle			bon état	délai	problème biseau salé - relation avec la 6318

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L108	lac de carcès	fortement modifiée			bon potentiel	non	

Sous bassin versant : Cagne (LP_15_02)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
92A	La Cagne de sa source à Saint Paul de Vence	naturelle			bon état	non	forte pression sur le même maître d'ouvrage (CANCA)
92B	La Cagne de Saint Paul de Vence à la méditerranée	naturelle			bon état	non	si critère artificialisation exclu (pas MEFM : le gp ne juge pas le classement pertinent)

Sous bassin versant : Esteron (LP_15_03)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
79	L'Esteron	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Giscle et Côtiers Golfe St Tropez (LP_15_04)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
100A	La Môle de sa source à la confluence avec la Giscle incluse	naturelle			bon état	non	
100B	La Giscle de la confluence avec la Môle à la mer	fortement modifiée			bon potentiel	objectif	
99A	Le Preconil de la source au vallon du Couloubrier	naturelle			bon état	non	
99B	Le Preconil du vallon du Couloubrier à la mer	fortement modifiée			bon potentiel	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L109	retenue de la Verne	fortement modifiée			bon potentiel	non	

Sous bassin versant : Haut Var et affluents (LP_15_05)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
2031	Le Coulomp, la Bernade, la Galange, la Vaïre, la Combe	naturelle			bon état	non	
80	La Vésubie du ruisseau de la Planchette à la confluence avec le Var	naturelle			bon état	non	
81	La Vésubie de sa source au ruisseau de la Planchette	naturelle			bon état	non	
82	Le Var du Cians à la confluence avec la Vésubie	naturelle			bon état	non	
83	La Tinée du vallon de Bramafam à la confluence avec le Var	naturelle			bon état	non	
84	La Tinée de sa source au vallon de Bramafam	naturelle			bon état	non	
85	Le Cians	naturelle			bon état	non	
86	Le Var du Coulomp au Cians	naturelle			bon état	non	
87	La Roudoule	naturelle			bon état	non	
88	La Chalvagne	naturelle			bon état	non	
91	Le Var de sa source au Coulomp	naturelle			bon état	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L104	lac Nègre	Naturel			Bon état	non	manque de données
L105	lacs de Vens	naturelle			bon état	non	manque de données

Sous bassin versant : La Basse vallée du Var (LP_15_06)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
78A	Le Var de la Vésubie à Colomars	fortement modifiée			bon potentiel	non	
78B	Le Var de Colomars à la mer	fortement modifiée			bon potentiel	délai	

Sous bassin versant : Loup (LP_15_10)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
93A	Le Loup de sa source la confluence avec la Miagne	naturelle			bon état	non	
93B	Le Loup de la confluence avec la Miagne à la mer	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Paillons et Côtiers Est (LP_15_11)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
76A	Le Paillons de l'Escarène (de la source au Paillon de Contes)	naturelle			bon état	non	
76B	Le Paillons de Nice (du Paillons des Contes à la mer)	fortement modifiée			bon potentiel	objectif	Assecs importants / infrastructures routières
77	Magnan	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Roya Bévéra (LP_15_12)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
73	La Bévéra	naturelle			bon état	non	
74	La Roya de la frontière italienne et la vallon de Caïros à la mer	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Siagne et affluents (LP_15_13)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
95	La Siagne du barrage de Taneron à la mer	à préciser			manque de données	non	attente de définition du bon potentiel sur les cours d'eau méditerranéen - manque de données
96A	La Siagne de sa source au barrage de Montauroux	naturelle			bon état	non	
96B	La Siagne du barrage de Montauroux au barrage de Taneron et le Biançon à l'aval de St Cassien	naturelle			manque de données	non	attente de définition du bon état sur les cours d'eau méditerranéen - manque de données
97	Le Biançon à l'amont de St Cassien	naturelle			bon état	non	pas d'eau en été

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L107	lac de Saint-Cassien	fortement modifiée			bon potentiel	non	

Sous bassin versant : Brague (LP_15_14)**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
94	La Brague	naturelle			Bon état	A préciser	- manque de données

Sous bassin versant : Golfe de Saint Tropez (LP_15_89)**Eaux côtières**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
C08B	Golfe de Saint Tropez	naturelle			bon état	non	NQE ? Milieu déjà partiellement dégradé - objectif moindre ?

Sous bassin versant : Littoral des Maures (LP_15_90)**Eaux côtières**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
C07J	Cap Bénat - Pointe des Issambres	naturelle			bon état	non	NQE ?

Sous bassin versant : Littoral de Fréjus (LP_15_91)**Eaux côtières**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
C08A	Pointe des Issambres - Ouest Fréjus	naturelle			bon état	non	
C08C	Fréjus - Saint Raphaël - Ouest Sainte Maxime	naturelle			bon état	non	sous réserve d'assurer la bonne gestion des usages
C08D	Ouest Fréjus - Pointe de la Galère	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Golfes des Lérins (LP_15_92)**Eaux côtières**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
C08E	Pointe de la Galère - Cap d'Antibes	naturelle			bon état	à préciser	norme de qualité environnementale (NQE) ?

Sous bassin versant : Baie des anges (LP_15_93)**Eaux côtières**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
C09A	Cap d'Antibes - Sud port Antibes	naturelle			bon état	non	évolution caulerpe ?
C09B	Port Antibes - Port de commerce de Nice	fortement modifiée			bon potentiel	non	impact historique
C09C	Port de commerce de Nice - Cap Ferrat	naturelle			bon état	non	caulerpe
C09D	Cap d'Antibes - Cap Ferrat	fortement modifiée			bon potentiel	non	milieu déjà dégradé

Sous bassin versant : Littoral Alpes maritimes - frontière italienne (LP_15_94)**Eaux côtières**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
C10A	Cap Ferrat - Cap d'Ail	naturelle			bon état	non	caulerpe
C10C	Monte Carlo- Frontière italienne	naturelle			bon état	non	caulerpe, NQE

Masses d'eau souterraines

Code de la masse d'eau ou secteur	Nom de la masse d'eau	Nom du secteur de la masse d'eau	Objectif global de la masse d'eau	Précision de l'information par secteur	Justification ou précision
6136	Massifs calcaires Audibergue, St Vallier, St Cézaire, Calern, Caussols, Cheiron		Bon état		
6136a		Cheiron		Bon état 2015	
6136b		Audibergue, Tourettes - Chiers		Bon état 2015	
6136c		Bassin de Villeneuve Loubet et unités calcaires sud		Importance de la dégradation du secteur restant à préciser	impact prélèvements / débit d'étiage des cours d'eau
6137	Massifs calcaires de Ste Baume, Agnis, Ste Victoire, Mont Aurélien, Calanques et Bassin du Beausset interne		Bon état		
6137a		Massif de la Sainte-Victoire		Bon état 2015	
6137b		Massifs d'Agnis et de la Sainte-Baume		Bon état 2015	
6138	Massifs calcaires du Trias au Crétacé dans le BV de l'Argens		Bon état		
6318a		Nappes de la Giscle et de la Môle		Bon état 2015	
6318b		Nappe de l'Argens		Bon état 2015	
6318c		Nappe de la Siagne		Bon état 2015	
6139	Plateaux calcaires des Plans de Canjuers et de Fayence		Bon état		
6232	Calcaires jurassiques et crétacés des Paillons sous couverture		Bon état		
6234	Calcaires secondaires sous couverture du synclinal de Villeneuve-Loubet		Bon état		déficit d'alimentation des cours d'eau à l'étiage - utiliser fonds SIG du 6234a
6318	Alluvions des fleuves cotiers Giscle et Môle, Argens et Siagne		Bon état		peu de marges de manœuvres
6328	Alluvions du Var et Paillons		Bon état		
6328a		Basse vallée du Var		Bon état 2015	
6328b		Paillons de Comte et d'Escarène		Secteur restant dégradé (pollution historique)	interrogation impact agglomération
6404	Domaine plissé BV Var, Paillons		Bon état		
6404a		Domaine plissé bassin Var, Estéron, Vésubie		Bon état 2015	
6404b		Formations variées BV fleuves côtiers du Cap Croisette à la Riviera française		Bon état 2015	
6404c		Formations peu aquifères BV fleuves côtiers entre Loup et Var		Bon état 2015	
6416	Domaine plissé BV Roya, Bévéra		Bon état		

Code de la masse d'eau ou secteur	Nom de la masse d'eau	Nom du secteur de la masse d'eau	Objectif global de la masse d'eau	Précision de l'information par secteur	Justification ou précision
6520	Domaine marno-calcaires Provence est - BV Côtiers est		Bon état		
6521	Domaine marno-calcaires Provence est - BV Durance		Bon état		
6609	Socle Massif de l'Estérel, des Maures et Iles d'Hyères		Bon état		
6610	Socle Massif du Mercantour		Bon état		